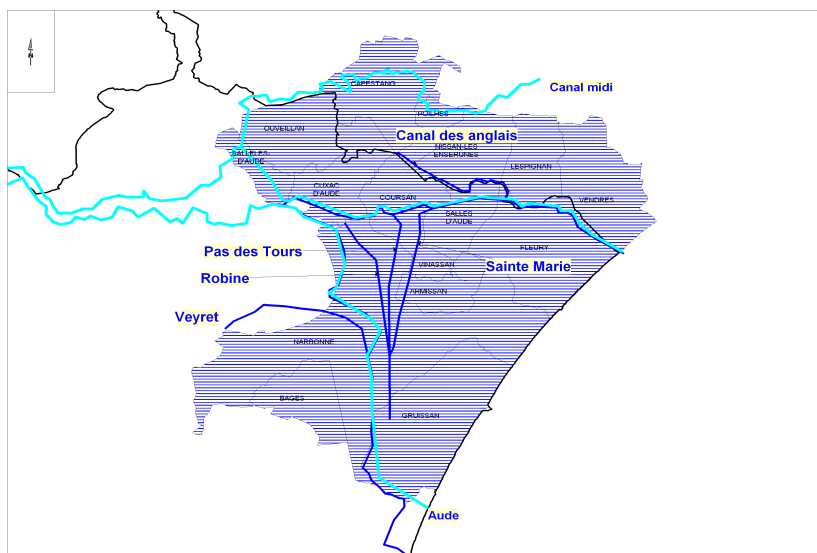
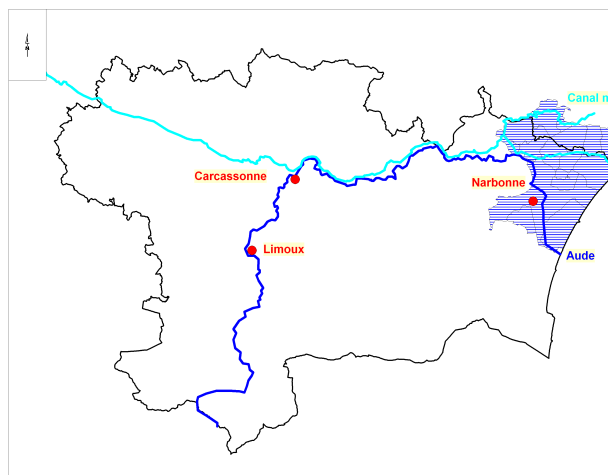


Syndicat Mixte du Delta de l'Aude



Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)

Président : Gilbert PLA

3 rue de Jonquières – 11 100 Narbonne cedex

Tel. 04.68.65.14.40 - Fax. 04.68.32.77.72.

Mail. gerard.aval@wanadoo.fr, smda11@orange.fr

Technicien SMMAR : Laurent TRIADOU - mail : sage.bva@wanadoo.fr

Date de création : Le 28 décembre 2005 par arrêté préfectoral n°2005-11-4278.

Modification statuts : /

Règlement intérieur : Non.

Payeur : Payeur départemental de l'Aude

Superficie : 5550 km².

Linéaire du réseau hydrographique : fleuve Aude : 27 km, principaux canaux agricoles : 63 km, nombreux petits affluents (Rec Audié, Nazoure,...)

Nombre de communes adhérentes : 19

Population totale : 86 114

Communes intégrées dans le périmètre du SAGE BVA : 19

Schéma d'aménagement : OUI

Sur un périmètre plus large (44 communes) le SAGE de la basse vallée de l'Aude préconise de multiples actions et constitue donc un document de planification. SAGE approuvé le 15.11.2007. Ci-dessous la liste complète des communes du périmètre du SAGE :

DANS L'AUDE :

Albas
Argeliers
Armissan
Bages
Cascastel des Corbières
Coursan
Cuxac d'Aude
Durban Corbières
Embres et Castelmaure
Fleury
Fontjoncouse
Fraise des Corbières
Gruissan
Mirepeisset
Montredon des Corbières

Moussan
Narbonne
Ouveillan
Peyriac de Mer
Port La Nouvelle
Portel des Corbières
Quintillan
Roquefort des Corbières
Sallèles d'Aude
Salles d'Aude
Sigean
Saint Jean de Barrou
Villeneuve les Corbières
Villesèque des Corbières
Vinassan

DANS L'HERAULT

Assignan
Capestang
Colombiers
Cruzy
Lespignan
Maureilhan
Montady

Montels
Montouliers
Nissan-les-Ensérune
Poilhes
Quarante
Vendres
Villespassans

Le SMDA porte également plusieurs réflexions globales sur les secteurs suivants : Rec de Veyret, Mayral de Livière, Mayral d'Armissan, Très basses plaines de l'Aude, étang de Campagnol.

Plan pluriannuel de restauration : sur fleuve Aude

Collectivités adhérentes

Département de l'Aude :

- Conseil Général de l'Aude
- Communes de : Armissan, Bages, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Gruissan, Montredon des Corbières, Moussan, Narbonne, Ouveillan, Sallèles d'Aude, Salles d'Aude, Vinassan.

Département de l'Hérault :

- Conseil Général de l'Hérault,
- Communes de : Capestang, Lespignan, Montels, Nissan lez Ensérune, Poilhes, Vendres.

Membres du bureau:

Président : Gilbert PLA

Vice Présidents : Patrick Francois
Michel Bozzareli

Commissions de travail :

- Commission finances et communication (Président G.Pla)
- Commission Zones humides (Président M.Bozzarelli)
- Commission coordination avec les ASA et le monde agricole (Président P.Francois)

Problématique et objectifs du Delta de l'Aude :

Les enjeux essentiels du Delta de l'Aude sont ceux mis en avant dans le SAGE de la basse vallée de l'Aude :

- Protection des lieux habités contre les inondations,
- Qualité de l'eau,
- Gestion de la ressource,
- Préservation et gestion des zones humides

Dans le cadre de ses statuts le SMDA a bien pris en compte ces enjeux : « article 3 : le syndicat a pour objet la réalisation d'études et des travaux de protection, de restauration et d'entretien de cours d'eau, zones humides, canaux et tout ouvrage, en vue de limiter les dégâts liés aux inondations et d'améliorer la richesse des milieux aquatiques. »

De plus, le syndicat du delta assure le secrétariat technique et administratif du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude.

Communes incluses dans le périmètre d'un SAGE

19 communes adhérentes au SMDA sont incluses dans le périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

Il s'agit de 13 communes audoises :

- Armissan, Bages, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Gruissan, Montredon des Corbières, Moussan, Narbonne, Ouveillan, Sallèles d'Aude, Salles d'Aude, Vinassan

Et 6 communes héraultaises :

- Capestang, Lespignan, Montels, Nissan lez Ensérune, Poilhes, Vendres.

Carte du périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

